CTR

Gastroentérite à rotavirus



hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Epidémiologie

Agent infectieux	Rotavirus
Réservoir	Homme
Mode de transmission	Par contact direct avec les selles, l'environnement ou du matériel contaminé
	par des selles
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	24 à 72 heures
Durée d'infectiosité	4 à 6 jours (plusieurs semaines pour les patients immunsupprimés)

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	CONTACT
Placement du patient	Chambre individuelle souhaitable. Cohortage possible (placer plusieurs
	patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
Signalétique	Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre
	Blouses devant la chambre ou dans la chambre
Matériel de soins	Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures
	Additionnelles
	Privilégier le matériel à usage unique (UU)
	Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
Durée des mesures	Jusqu'à guérison clinique, en principe 4-7 jours
Transport du patient	Literie et chemise du patient propres
	Désinfection du lit
	Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
	Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Visiteurs	Ne pas s'asseoir sur le lit
	Désinfection des mains en sortant de la chambre

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
	Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non
Mesures complémentaires	Le personnel atteint de gastroentérite à rotavirus doit être mis en arrêt de
	travail jusqu'à dispartion des symptômes

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels
	A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient



Pathologies et Microorganismes



	désinfection minutieuse du lit et changer la literie
Environnement	S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
	Lors de la levée des mesures ou au départ du patient : • le matériel déposé dans un périmètre>à 2 m sera conservé (boites de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles • le matériel présent dans un périmètre <à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté • Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté • Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin	Non
cantonal	Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans les 24
	heures